

Paris, le 13 janvier 2011

Territoires interrégionaux et ruraux franciliens

Une vie au-delà de l'agglomération centrale

Faire de l'Île-de-France une éco-région exemplaire ne sera pas possible si l'on focalise toutes les politiques publiques sur la seule agglomération centrale. Les actions volontaristes de réduction des inégalités territoriales et sociales et de développement harmonieux de l'Île-de-France, ne peuvent se dispenser de prêter une attention particulière à la contribution des Territoires interrégionaux et ruraux (TIR). Ces TIR représentent 75 % de la superficie de la région capitale, plus de 700 communes, 10 % de la population et 10 % des emplois sur une superficie de 8 150 km² à dominante rurale (91 % de terres agricoles ou de forêts) et seulement une dizaine d'unités urbaines de plus de 20 000 habitants.

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France (CESER IDF) remet le 13 janvier 2011, aux élus régionaux, un rapport et un avis destinés à sensibiliser les décideurs franciliens sur la nécessité d'un traitement équilibré des zones situées en limites du territoire administratif de l'Île-de-France.

Le CESER dresse le constat d'un délaissement ressenti par les populations de ces territoires en interactions avec 5 régions et 8 départements limitrophes au sein du Bassin parisien. Le CESER formule des propositions destinées à forger un « nouvel espoir » à ces « territoires d'avenir » qui contribuent pleinement aux objectifs économiques, sociaux et environnementaux du SDRIF.

Aujourd'hui, les projets majeurs se concentrent sur l'agglomération centrale de l'Île-de-France avec les Opérations d'intérêt national, les différents projets de transport (Arc Express et Réseau Grand Paris) ou Paris Métropole. Le CESER IDF attire l'attention sur ces territoires de franges de l'Île-de-France qui ne sont plus « aux limites d'un noyau, mais occupent une place centrale dans un vaste système métropolitain ». Ces territoires se situent entre les limites extérieures de l'agglomération parisienne et les limites administratives de l'Île-de-France avec :

- à l'Ouest, le Vexin français, la Haute vallée de Chevreuse et le Pays houdanais ;
- au Nord, Persan-Beaumont et le Nord-Est de Roissy ;
- à l'Est, Meaux, Coulommiers, Provins, la Brie et les Deux Morin ou la Ferté-sous-Jouarre ;
- au Sud-Est, Montereau-Fault-Yonne, La Bassée-Montois, Nemours, Val de Loing et Nangis ;
- au Sud, Etampes, Dourdan, Milly la Forêt, le Gâtinais français et Rambouillet...

Des territoires délaissés ?

Ces TIR sont majoritairement composés de vastes espaces naturels, agricoles, forestiers et ruraux parsemés de villages, bourgs et hameaux, à partir de « villes trait d'union » qui n'ont pas réellement joué leur rôle de liaison ou d'échanges avec les villes comparables des régions et départements limitrophes comme les y invitait le SDRIF de 1994.

On y remarque une absence totale d'unité administrative, un développement incomplet de l'intercommunalité, un éclatement des structures, un émiettement des responsabilités publiques empêchant la conception de projets d'ampleur et de stratégies territoriales à la hauteur des enjeux.

Sur ces territoires d'une taille équivalente à la région Alsace, les difficultés sont nombreuses :

- moindre densité des services (enseignement, santé, loisirs, etc.) ;
- déficit structurel d'emplois locaux malgré un chômage plus faible ;
- morcellement du territoire par d'importantes emprises d'infrastructures traversant ces TIR sans toujours les desservir ;
- difficultés à contenir l'étalement urbain et espaces agricoles en diminution ;
- zones d'exportation de nuisances de l'agglomération centrale...

Comme en témoigne la réaction des acteurs du Val-d'Oise estimant être les oubliés des projets de transport du Grand Paris, les habitants et les élus des Territoires interrégionaux et ruraux ont le sentiment d'une grande différence de traitement entre le cœur de la région et sa périphérie.

Quel avenir pour ces territoires ?

Les 10 % de Franciliens vivant dans ces territoires ne doivent pas se sentir « relégués ». Aussi, le CESER souligne la nécessité d'assurer une meilleure continuité entre l'agglomération centrale, la ceinture verte et la 3^{ème} couronne pour que le front urbain ne soit pas vécu comme une fracture entre deux mondes et que le front rural n'ait pas pour seule vocation de s'opposer à l'étalement urbain.

Ces territoires doivent acquérir une vocation locale, une dimension régionale et un rôle d'interface avec les régions voisines. Au plan local, ces territoires doivent trouver une personnalité et une identité propres liées à leurs caractéristiques majeures.

Leur dimension régionale doit permettre leur interdépendance avec l'agglomération centrale en étant :

- une zone de desserrement de l'emploi, du logement et de la population ;
- une zone de production industrielle ;
- une zone agricole ouverte sur le monde, assurant aussi une production de proximité ;
- une zone d'équipements de culture, de tourisme et de loisirs ;
- une zone de richesses écologiques, de biodiversité et de respiration.

C'est sur ces territoires sans affectation spécifique, que se sont constitués les Parcs naturels régionaux (15 à 20 % du territoire actuel des TIR et 40 % demain). Si la vocation de « poumon vert » de ces territoires est adaptée aux besoins de développement durable de l'Île-de-France, il ne faut pas que ce souci de protection de l'environnement fasse oublier le développement économique, la prise en compte des besoins des habitants et l'amélioration de leur cadre de vie, éléments constitutifs du développement durable.

Comme le veut leur appellation, ces TIR doivent également retrouver une vocation interrégionale pour favoriser les coopérations et les liaisons au-delà des frontières régionales, en faisant des villes et agglomérations concernées de véritables « territoires traits d'union » avec les régions et départements voisins. Les distorsions de traitement au plan économique et fiscal, de part et d'autre des frontières régionales ne peuvent plus durer. L'effet frontière doit être effacé par des dispositifs d'accompagnement régionaux coordonnés, favorisant les déplacements interrégionaux et le rapprochement domicile-emploi.

Le CESER demande donc :

- le rétablissement d'accords et de conventions interrégionaux, en particulier le Contrat de projets Etat-Région du Bassin parisien comme les exécutifs régionaux des 8 régions concernées et regroupées au sein du « C8 » le souhaitent ;
- le regroupement, sur la base de grands bassins de vie, d'intercommunalités interdépartementales ;
- l'harmonisation des dispositions légales et réglementaires relatives aux transports, aux implantations industrielles ou artisanales, etc.
- une meilleure exploitation par le secteur du tourisme, de l'environnement naturel et bâti ;
- le renforcement de la vocation de « zones de respiration » de ces territoires ;
- un appui au développement du maillage industriel des PME-PMI, notamment par le soutien de formations professionnelles locales adaptées.

Sans vision commune, sans volonté partagée et sans gouvernance adaptée, ces territoires interrégionaux risquent d'être encore plus délaissés. Le projet de SDRIF adopté par le Conseil régional en septembre 2008 a porté ces constats. Les Assises des territoires ruraux de 2009 ont mis en lumière les besoins et potentiels de ces territoires. Les réflexions sur la réforme territoriale et l'intercommunalité ont fait progresser le débat sur les besoins de gouvernance et la répartition des compétences. Il est temps de décider et d'agir. Il faut dépasser les déclarations d'intention pour ne pas déconnecter ces zones interrégionales situées à des distances de 30 à 80 km de Paris, de la dynamique de l'agglomération centrale.

Rapport et avis du Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France sur « Territoires interrégionaux et ruraux franciliens : territoires de contact entre la zone agglomérée et les régions limitrophes du Bassin parisien », présentés par Marc Rémond, au nom de la Commission de l'Aménagement du Territoire, présidée par Pierre Moulié.

Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France

Jean Tilloy, Service de presse : 01 53 85 66 18 - 06 63 12 85 10 - jean.tilloy@iledefrance.fr

Naima Ait-Addioine, secrétariat du Service de presse : 01 53 85 66 25 - naima.ait-addioine@iledefrance.fr